



No. de résolution  
ou annotation



Commission scolaire  
du Chemin-du-Roy

Province de Québec  
Commission scolaire du Chemin-du-Roy  
Procès-verbal du Comité exécutif  
Le 22 janvier 2020

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce vingt deuxième jour du mois de janvier deux mille vingt, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h, à laquelle sont présents :

#### LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier	Roland Auclair
Réjean Hivon	Patrick Charlebois
Michelle Plante	Gilles Isabelle
Georgette Bazinet	Claude Brouillette

#### LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Virginie Deschambeault  
Denis Boudreault

#### LA COMMISSAIRE EHDA

Nathalie Bellerose

#### ABSENCES MOTIVÉES

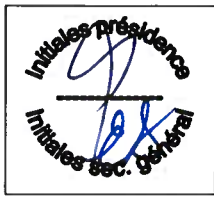
Claude Alarie  
Denis Lamy  
Jean-Michel Hamelin

#### SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani	Directeur général
Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Martin Samson	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs
David Labrecque	Directeur général du Complexe sportif
Élyse Giacomo	Alphonse-Desjardins Secrétaire générale

#### CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.



No. de résolution  
ou annotation

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et à l'assistance.

**38-CE/20-01-22**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,  
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**39-CE/20-01-22**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**40-CE/20-01-22**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 27 novembre au 11 décembre 2019 et de l'adopter en apportant les modifications suivantes à la résolution 37-CE/19-12-11 « Octroi d'un contrat - Déneigement des toitures - Ajournement au 11 décembre 2019 » :

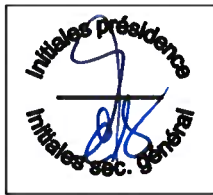
- Ajout de « **CONSIDÉRANT** l'article 14 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics »;
- Ajout de « **CONSIDÉRANT** la rare égalité quant au plus bas soumissionnaire conforme ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Aucune.

**COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE**



No. de résolution  
ou annotation

- 8 janvier : Déjeuner de la rentrée au centre administratif
- 9 janvier : Monsieur Patrick Charlebois, vice-président du Conseil des commissaires, était présent pour la remise des diplômes du programme d'éducation internationale de l'école secondaire des Pionniers
- 16 janvier : Appréciation du rendement de la Direction générale
- 21 janvier : Lancement des activités entourant le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'école secondaire l'Escale

### **COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucune.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune.

41-CE/20-01-22

### **ENTENTE ENTRE LE COMPLEXE SPORTIF ALPHONSE-DESJARDINS ET L'ACADÉMIE LES ESTACADES**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy concernant la gestion du Complexe sportif Alphonse-Desjardins en réponse aux recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Commission scolaire d'exercer un suivi adéquat des transactions entre l'Académie les Estacades et le Complexe sportif Alphonse-Desjardins;

**CONSIDÉRANT** l'article 13.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics qui permet de conclure des ententes de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration du Complexe sportif Alphonse-Desjardins a pris acte de cette entente lors de sa réunion du 10 décembre 2019;

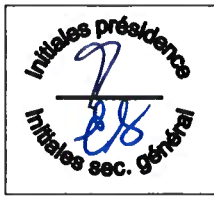
**CONSIDÉRANT** les discussions en Comité plénier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,**

d'autoriser l'entente entre l'Académie les Estacades et le Complexe sportif Alphonse-Desjardins pour l'année 2019-2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No. de résolution  
ou annotation

**42-CE/20-01-22**

**CESSATION PARTIELLE DES ACTIVITÉS - FERMETURE ÉTÉS 2020 ET 2021**

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion et des syndicats concernés;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-6.04 de la convention collective du personnel de soutien et la clause 7-7.10 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

de fixer une période de cessation partielle des activités de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy du 20 au 31 juillet 2020 inclusivement, ainsi que du 19 au 30 juillet 2021 inclusivement, et ce, aux fins de la prise de vacances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**43-CE/20-01-22**

**JOURNÉES CHÔMÉES ET PAYÉES - ANNÉES SCOLAIRES 2020-2021 ET 2021-2022 - PERSONNEL DE SOUTIEN**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité consultatif de gestion et du Syndicat de soutien scolaire Chemin-du-Roy, à la suite de consultations effectuées auprès d'eux;

**CONSIDÉRANT** la clause 5-2.00 de la convention collective du personnel de soutien;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

de répartir des journées chômées et payées pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 comme celles apparaissant au tableau annexé à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**44-CE/20-01-22**

**JOURNÉES CHÔMÉES ET PAYÉES - ANNÉES SCOLAIRES 2020-2021 ET 2021-2022 - PERSONNEL PROFESSIONNEL**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité consultatif de gestion et du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Coeur et du Centre-du-Québec, à la suite de consultations effectuées auprès d'eux;

**CONSIDÉRANT** la clause 7-5.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;



No. de résolution  
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de répartir des journées chômées et payées pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 comme celles apparaissant au tableau annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-CE/20-01-22

### PERSONNEL PROFESSIONNEL - ENGAGEMENTS

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel professionnel pour l'année scolaire 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

**CONSIDÉRANT** les processus de sélection conformément à la Politique de dotation des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** les rencontres des comités de sélection;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des comités de sélection;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

d'engager le personnel professionnel mentionné dans le tableau ci-dessous selon les modalités décrites pour chaque personne.

Nom	Classe d'emplois	Lieu de travail	Nb d'heures du poste	À compter du
Ionescu-Jourdan Mélody	Orthophoniste	Services éducatifs	35 h	22 septembre 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46-CE/20-01-22

### AUTORISATION D'EMPRUNTS TEMPORAIRES

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue le 20 décembre 2019, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur indiquant les emprunts temporaires mensuels maximums du 1er janvier au 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'entente de la Commission scolaire avec la Banque Nationale du Canada;



No. de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'autorisation ministérielle, prévoyant les montants maximums des emprunts temporaires à être contractés en attente de refinancement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT** les emprunts qui doivent être effectués selon les besoins de la Commission scolaire et si les circonstances l'exigent, le montant mensuel d'emprunts temporaires ainsi autorisé pourra être révisé conformément aux modalités et aux conditions qui seront alors déterminées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'accepter l'offre de renouvellement de la Banque Nationale du Canada;

d'autoriser, le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy tous les documents requis par la Banque Nationale du Canada relativement à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47-CE/20-01-22

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASE À L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE - OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE**

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'un gymnase à l'école Sainte-Thérèse;

**CONSIDÉRANT** l'aide financière annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un appel d'offres public pour les services professionnels;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

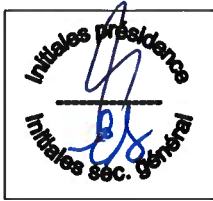
IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'octroyer le contrat de services professionnels en architecture pour la construction du gymnase à l'école Sainte-Thérèse au consortium formé de Héroux et Beaudry Architectes inc.;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No. de résolution  
ou annotation

Monsieur Réjean Hivon quitte son siège à 19 h 08.

**48-CE/20-01-22**

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ À L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE - OCTROI D'UN  
CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'un gymnase à l'école Sainte-Thérèse;

**CONSIDÉRANT** l'aide financière annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT** la publication d'un appel d'offres public pour les services professionnels;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,**

d'octroyer le contrat de services professionnels en ingénierie concernant la construction d'un gymnase à l'école Sainte-Thérèse à la firme Pluritec ltée;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**49-CE/20-01-22**

**RÉNOVATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL DE L'ÉCOLE DE  
POINTE-DU-LAC**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-CC/18-09-12 relative à l'ajout d'un gymnase et d'un service de garde à l'école Beau-Soleil de l'école de Pointe-du-Lac;

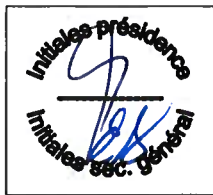
**CONSIDÉRANT** la somme résiduelle de 331 225 \$ provenant de la mesure 50511 ayant servi à financer l'ajout du gymnase et du service de garde;

**CONSIDÉRANT** l'aide financière maximale de 3 466 000 \$ accordée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 25 juin 2015 pour le projet d'agrandissement de l'école Beau-Soleil;

**CONSIDÉRANT** le projet de rénovation de la cour de l'école Beau-Soleil de l'école de Pointe-du-Lac;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues;



No. de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la recommandation du représentant de la firme de professionnels attirée au projet, Stantec Experts-Conseil ltée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,**

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupe Pelletier inc., au montant de 261 929,754 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation de la cour de l'école Beau-Soleil de l'école de Pointe-du-Lac, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.5) et dans le respect de la somme résiduelle autorisée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 09, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.

  
CLAUDE LESSARD  
LE PRÉSIDENT

  
ÉLYSE GIACOMO  
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE